

Val-d'Oingt Le nouveau PLU du Bois-d'Oingt approuvé par les élus

Il aura fallu 17 ans pour que la commune déléguée du Bois-d'Oingt se dote d'un nouveau PLU. Après l'enquête publique et les modifications apportées, il ne reste plus que quelques étapes pour sa concrétisation début 2025.

<https://c.leprogres.fr/politique/2024/07/22/le-nouveau-plu-du-bois-d-oingt-approuve-par-les-elus>



Le nouveau Plan local d'urbanisme a été approuvé par 28 membres du conseil municipal et une abstention lors de la séance du conseil du 16 juillet. Il permettra, selon Pascal Terrier, maire, de « maîtriser son développement de manière raisonnée dans les années à venir en limitant l'étalement urbain et le mitage (éparpillement) du milieu viticole ». Certaines modifications ont été apportées au PLU et ont été listées lors de la séance.

La procédure n'est pour autant pas terminée. Le 22 juillet, l'avis de publicité de l'approbation du PLU sera publié dans les journaux. Le 2 septembre, les dates de l'enquête publique seront communiquées via notamment le site web de la mairie. Les 17 et 30 septembre, le commissaire-enquêteur organisera une permanence à la mairie de Val-d'Oingt et fera un retour sur ces dernières réunions fin octobre. Le conseil municipal se réunira alors en novembre pour délibérer, lors de cette ultime étape, qui concerne la rétrocession de morceaux de terrains communaux aux habitants demandeurs.

Des propositions pour acheter certaines portions de terrains communaux

En effet, un petit nombre d'habitants du Bois-d'Oingt ont demandé à la mairie de pouvoir racheter certaines portions de chemins communaux. Philippe Proïetti (opposition) a fait part de son regret, durant la séance du conseil, de devoir procéder à la vente de ces morceaux de chemins « qui font partie de notre patrimoine », a-t-il indiqué.

Le maire a indiqué que c'était justement parce que ces chemins avaient été démembrés par tronçons lors des ventes successives des terrains lors des dernières décennies qu'ils étaient devenus inutiles pour les promeneurs et une charge pour la commune.

Lors de cette séance, les élus ont aussi voté pour l'instauration du droit de préemption sur l'ensemble des zones urbaines (type U) de l'ensemble de la commune de Val-d'Oingt. Cela permettra à la mairie d'acquérir prioritairement un bien et ou un terrain en cas de vente du propriétaire. Ceci pourrait permettre de reconstituer, par exemple au Bois-d'Oingt, un chemin historique aux Tourrières, depuis la zone des Carrières jusqu'au collège.

Val-d'Oingt : faut-il garder le bureau du maire délégué ou agrandir le cabinet médical ?

La question va être posée à la population saint-laurentaise. Avec l'installation envisagée d'une nouvelle médecin, le bureau du maire-délégué pourrait être transformé en cabinet. De notre correspondant local, Jean Mercier - 20 juil. 2024 à

C'est, peu ou prou, le dilemme auquel est confrontée l'équipe municipale du Val-d'Oingt. Car, il y a peu, elle a reçu la proposition d'installer un troisième médecin au cabinet médical, qui occupe déjà une bonne partie de la mairie déléguée de Saint-Laurent-d'Oingt.

Faute de place, cette nouvelle installation imposerait de convertir l'actuel bureau du maire délégué, ne laissant à la mairie déléguée que sa salle principale et un cagibi dédié aux archives.

Un débat avec la population à la rentrée

Conscient du caractère hautement symbolique de ce choix à faire, Pascal Terrier, maire de Val-d'Oingt et maire délégué de Bois-d'Oingt et de Saint-Laurent-d'Oingt, veut ouvrir le débat aux Saint-Laurentais.

« Nous ferons passer une enquête à ce propos et ce sera l'un des sujets de la réunion publique qui aura lieu à la rentrée à Saint-Laurent-d'Oingt ».



Photo Jean Mercier Saint-Laurent